



État d'un paiement forfaitaire rétroactif admissible

Au payeur :

Utilisez ce formulaire si vous avez versé un paiement forfaitaire rétroactif admissible (PFRA) à un particulier (sauf une fiducie) en 1995 ou après. Vous trouverez au verso de ce formulaire, la définition d'un PFRA et des renseignements généraux. Dans les cases appropriées ci-dessous, indiquez le montant du PFRA et sa répartition, comme il est expliqué au verso de ce formulaire. Remettez le formulaire rempli et signé au bénéficiaire du PFRA. Si vous avez versé plus d'un PFRA à un particulier, remplissez un formulaire pour chaque PFRA versé.

Remarque : Le revenu d'un PFRA indiqué sur ce formulaire doit quand même être déclaré sur le feuillet de renseignements (tel que T4, T4A, T4E) du bénéficiaire.

Au bénéficiaire :

Nous ne modifierons pas les déclarations des années passées pour inclure ce revenu. Toutefois, vous pouvez nous demander de calculer l'impôt à payer sur les parties du paiement qui visent les années passées comme si vous les aviez reçues dans ces années. Vous devez déclarer la totalité du paiement à la ligne appropriée de votre déclaration de l'année. Vous trouverez plus de renseignements au verso de ce formulaire.

Nom du bénéficiaire		Numéro d'assurance sociale		Année du paiement	
Description du PFRA et raisons du versement					
Montant total (principal et intérêt)	6850	Total du principal (toutes les années)	6851	Total de l'intérêt (toutes les années)	
			Total du principal (années passées seulement)		

Répartition du principal (case 6851)

Inscrivez dans les cases ci-dessous le montant du principal qui se rapporte à chaque année visée.

1978	6852	1986	6860	1994	6868	2002	6876
1979	6853	1987	6861	1995	6869	2003	6877
1980	6854	1988	6862	1996	6870	2004	6878
1981	6855	1989	6863	1997	6871	2005	6879
1982	6856	1990	6864	1998	6872	2006	6893
1983	6857	1991	6865	1999	6873	2007	6894
1984	6858	1992	6866	2000	6874	2008	6895
1985	6859	1993	6867	2001	6875	2009	6896

Attestation

Je, _____, atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Prénom et nom (en lettres majuscules)

Signature du payeur

Titre ou poste

Date

État d'un paiement forfaitaire rétroactif admissible

Renseignements à l'intention des payeurs et des bénéficiaires

Qu'est-ce qu'un paiement forfaitaire rétroactif admissible (PFRA)?

Un PFRA est un paiement forfaitaire qui est versé à un particulier (sauf une fiducie) dans une année et qui se rapporte à une ou plusieurs années précédentes où le particulier était un résident du Canada pendant toute l'année. Le paiement doit avoir été versé après 1994 et provenir de l'une ou l'autre des sources suivantes :

- revenu tiré d'une charge ou d'un emploi et reçu à la suite d'un jugement d'un tribunal,* d'une sentence arbitrale, ou d'une entente selon laquelle les parties conviennent de mettre fin à une poursuite (y compris les dédommagements reçus à la suite de la perte d'une charge ou d'un emploi);
- prestations d'assurance-chômage ou d'assurance-emploi;
- prestations de retraite ou de pensions (sauf les prestations non périodiques comme les retraits d'une somme forfaitaire);
- pensions alimentaires pour enfants, époux ou conjoint de fait;
- prestations de régimes d'assurance-salaire.

*** Cette sentence ne comprend pas celle résultant d'un arbitrage en vertu d'une négociation collective normale.**

Pourquoi fournir la répartition d'un PFRA?

Dans la plupart des cas, le paiement forfaitaire est inclus dans le revenu de l'année où le bénéficiaire l'a reçu. Il arrive alors que l'impôt à payer soit plus élevé qu'il ne l'aurait été si le bénéficiaire avait reçu le paiement au cours de l'année ou des années auxquelles il se rapporte.

Les particuliers qui reçoivent des PFRA se rapportant aux années 1978 et suivantes peuvent bénéficier d'un calcul d'impôt spécial. C'est le cas si le total du principal se rapportant aux années passées (après 1977) pour tous les PFRA est de 3 000 \$ ou plus.

Si vous êtes le **payeur** d'un PFRA, veuillez remplir ce formulaire pour que nous puissions déterminer si le calcul spécial est avantageux pour le bénéficiaire.

Si vous êtes le **bénéficiaire** d'un PFRA et que le montant apparaissant à la rubrique « Total du principal (années passées seulement) » est de 3 000 \$ ou plus, annexez ce formulaire à votre déclaration pour l'année du paiement pour demander un calcul d'impôt spécial. Si vous avez plus d'un formulaire, additionnez les montants apparaissant à la rubrique « Total du principal (années passées seulement) » de tous vos formulaires. Si le résultat est de 3 000 \$ ou plus, annexez à votre déclaration les formulaires du PFRA que le payeur vous a remis.